Rapport aux délégués syndicaux

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert **Rapport n°2025-014**

Eure Normandie Numérique

Réunion du 31 mars 2025

Objet : **Adoption du budget primitif 2025 - budget 1G**

Pour l'année 2025, le budget primitif du budget annexe 1G s'établit conformément aux grandes orientations du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté le 10 mars dernier.

Le budget primitif reprend les résultats de l'exercice 2024 à savoir :

- D'affecter au budget 2025 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élevant à un montant total de 2 484 255,05€ :
    - au besoin de financement de la section d'investissement pour 39 211,94€ au compte de recette d'investissement 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés";
    - en recette de fonctionnement, soit 2 445 043,11 € au compte de recette de fonctionnement 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- De reporter le résultat déficitaire d'investissement de 6 524,77€ au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté"

Les prévisions de dépenses pour l'année 2025 sont indiquées ci-dessous.

1° Section de fonctionnement

- En dépenses

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique
3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX
Tél : 02 32 31 93 09
Fax : 02 32 60 45 18
Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

Chapitre	Somme de BP 2025
011 Charges à caractère général	1 036 496,54 €
012 Charges de personnel	111 263,92 €
022 Dépenses imprévues	80 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	2 290 852,83 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 460,00 €
65 Autres charges de gestion courante	29 181,17 €
67 Charges exceptionnelles	
68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	
Total général	**3 574 254,46 €**

Les principales dépenses correspondent à l'alimentation de la section d'investissement (64%), aux *charges à caractère général* (29%) pour couvrir les besoins en maintenance du réseau 1G, prestation de service, droits de passage, RODP etc. On retrouve également le paiement au budget principal du personnel travaillant pour le réseau de première génération (3%).

- En recettes

Chapitre	Somme de BP 2025
002 Résultat reporté de fonctionnement	2 445 043,11 €
75 Autres produits de gestion courante	1 100 030,18 €
77 Produits exceptionnels	- €
78 Reprises sur provisions et dépréciations	29 181,17 €
Total général	**3 574 254,46 €**

Les recettes de fonctionnement proviennent de l'excédent reporté et de la commercialisation du réseau 1G. Une reprise de provision est également prévue et financera l'admission en non-valeur pour des créances de Kosc en liquidation judiciaire.

2° Section d'investissement

- En dépenses

Chapitre	Somme de RAR	Somme de BP 2025
001 Résultat reporté d'investissement		6 524,77 €
23 Immobilisations en cours	32 687,17 €	2 067 312,83 €
21 Immobilisations corporelles		250 000,00 €
Total général	**32 687,17 €**	**2 323 837,60 €**
		2 356 524,77 €

Les dépenses d'investissement 2025 correspondent principalement aux travaux de modernisation et de remplacement de tronçons saturés, de raccordements, des travaux liés aux casses réseau, l'achat de matériel et d'éventuelles nouvelles dépenses de services de télécommunication pour l'Agence du numérique pour délivrer des services qui nécessiteraient l'usage du réseau de première génération. Les restes à réaliser 2024 sont également repris au BP 2025.

- En recettes

Chapitre	Somme de BP 2025
021 Virement de la section d'exploitation	2 290 852,83 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 460,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	39 211,94 €
001 Résultat reporté d'investissement	
Total général	**2 356 524,77 €**

Il s'agit principalement du virement provenant de la section de fonctionnement, de l'affectation d'excédent pour la reprise du déficit et des restes à réaliser 2024 et des dotations aux amortissements.

Equilibre général du budget

	Objet	BP 2025
Dépenses	Fonctionnement	3 574 254,46 €
	Investissement	2 356 524,77 €
	Total dépenses	**5 930 779,23 €**
Recettes	Fonctionnement	3 574 254,46 €
	Investissement	2 356 524,77 €
	Total recettes	**5 930 779,23 €**

Il est proposé au comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Délibération n°2025-014

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Réunion du 31 mars 2025

Objet : **Adoption du budget primitif 2025 - budget 1G**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 9.1 et 9.2 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 10 mars 2025 ;

Le Comité syndical, réuni le 31 mars 2025 en visio conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président et la maquette budgétaire relatif au budget primitif du budget annexe 1G pour 2025 tel que présenté dans le tableau ci-dessous:

	Objet	BP 2025
Dépenses	Fonctionnement	3 574 254,46 €
	Investissement	2 356 524,77 €
	Total dépenses	**5 930 779,23 €**
Recettes	Fonctionnement	3 574 254,46 €
	Investissement	2 356 524,77 €
	Total recettes	**5 930 779,23 €**

- De prendre acte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 et des restes à réaliser ;

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique
3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX
Tél : 02 32 31 93 09
Fax : 02 32 60 45 18
Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution du budget annexe 1G pour 2025 dans les limites des montants alloués par chapitre tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire.

- Nombre de voix pour :
  - Collège EPCI : 18
  - Collège Conseil Départemental : 15
  - Collège Conseil Régional : 3
  - Collège commune : 10
  - Collège syndicat : 2
- Nombre de voix contre :
  - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0
  - Collège Conseil Régional : 0
  - Collège commune : 0
  - Collège syndicat : 0
- Abstention :
  - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0
  - Collège Conseil Régional : 0
  - Collège commune : 0
  - Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 31 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président **Le Secrétaire de séance**

Nicolas GRAVELLE **Max RONGRAIS**

Date publication : 04/04/2025